

-CCAS DE MIOS-

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU LUNDI 02 MARS 2026 À 14h

Nombre de membres : 13
En exercice : 13
Présents : 07
Votants : 07

L'an deux mille vingt six
Le Lundi 02 mars 2026 à 14 heures
Le Conseil d'Administration du CCAS,
dûment convoqué,
s'est réuni en session ordinaire dans les locaux du CCAS,
sous la présidence de Madame Monique MARENZONI,
Vice- président du C.C.A.S.

Date de convocation du conseil
d'administration : 19/02/2026

Délibération n°2026/01

Objet : Rapport d'orientation budgétaire 2026

Présents :

Mme Monique MARENZONI, vice-présidente du CCAS,
Mme Alyette MASSON, conseillère municipale,
Mme Marie-Hélène CASTELLARNAU-DUPONT, conseillère municipale,
Mme Marie-Laure PAULAIS, administratrice,
M. Frédéric DUPONT, administrateur,
Mme Danielle CHARTIER, administratrice,
Mme Béatrice RAVAT, administratrice.

Absents excusés :

M. Cédric PAIN, président du CCAS,
Mme Lucette GÉRARD, conseillère municipale,
M. François BLANCHARD, conseiller municipal.
Mme Agnès SANGOIGNET, conseillère municipale,
Mme Nicole BORDAS, administratrice,
M. Francis LAURENT, administrateur.

Secrétaire de séance : Mme Marie-Hélène CASTELLARNAU-DUPONT.

Rapporteur : Mme la Vice-présidente du CCAS,

Le Rapport d'orientation budgétaire constitue la première étape du cycle budgétaire du Centre Communal d'Action Sociale.

Le CCAS doit se conformer aux prescriptions du code général des collectivités territoriales en matière de procédures et de contrôle budgétaires. Le CCAS étant une personne morale de droit public, distinct et autonome à l'égard de la commune, il vote son budget indépendamment du budget de la Ville.

Les modalités d'élaboration, de vote et de contrôle du budget sont codifiées par le code général des collectivités territoriales, notamment aux articles L. 1612-1 à L. 1612-20, qui s'appliquent au CCAS. Il est donc obligatoire de voter le budget avant le 15 avril ou 30 avril, année du renouvellement des organes délibérants (article L. 1612-2 du CGCT).

Dans les CCAS des communes de plus de 3 500 habitants, le débat d'orientation budgétaire (DOB), acté par délibération doit s'appuyer sur un rapport porté à la connaissance des administrateurs dans les deux mois précédant le vote du budget.

Le DOB porte normalement sur les orientations budgétaires de l'exercice et les engagements envisagés par la structure.

Il est donc proposé aux administrateurs d'éclairer ce DOB en présentant les perspectives d'actions qui seront conduites sur cet exercice 2026.

Madame la vice-présidente rappelle le contexte budgétaire de la ville de Mios :

- La ville de Mios est le principal financeur du CCAS de Mios, avec une subvention d'un montant de 330 000 € (Cf. délibération du conseil municipal en date du 29 janvier 2026).
- Les objectifs fixés au niveau des dépenses de fonctionnement pour le CCAS de Mios pour 2026 :
 - Maîtrise des charges à caractère général (Chapitre 011), tout en intégrant les nécessaires hausses résultant de l'ouverture de la future Maison des Solidarités.
 - Maîtrise des dépenses de personnel (chapitre 012) : Quant à l'exercice 2024, le compte administratif mettra en évidence que l'intégration en cours d'année d'une agente au poste de chargée d'accueil social (suite à PPR) n'a pas été prise en charge budgétairement par le CCAS. C'est la commune qui a supporté (budget principal) la rémunération de ladite agente.
 - Recherche d'optimisation des recettes (subventions, appels à projet, etc.)

Madame la vice-présidente rappelle que le budget général 2025 du CCAS s'équilibrait comme suit :

Budget principal	Recettes	Dépenses
Fonctionnement	464 797,90 €	464 797,90 €
Investissement	93 962,11 €	93 962,11 €
Total Budget Primitif	558 760,01 €	558 760,01 €

- Les dépenses de personnel représentaient 40,23% du budget.
- Les charges liées au portage des repas à domicile (fourniture et livraison) sont restées stables par rapport à 2024.
- Le montant des aides sociales facultatives est passé de 20 000€ en 2024 à 22 000 € en 2025.
- Une enveloppe de 6 000,00€ a été votée au BP 2025 au titre des subventions versées aux associations.

Après ce bref rappel, Madame la vice-présidente expose aux membres les **perspectives d'actions pour 2026**.

- **Maintenir notre qualité d'accueil et d'accompagnement**

Le CCAS offre au quotidien un accueil et un accompagnement de qualité.

Un agent chargé d'accueil assure un premier contact. C'est un poste pivot dans la mesure où l'agent, après avoir fait une première « évaluation » de la situation, oriente les usagers vers le partenaire adapté.

Les travailleurs sociaux procèdent à un diagnostic global et social de la situation des personnes et gèrent l'accompagnement et le suivi des usagers.

4 motifs principaux de visite se dégagent :

- ✓ La question du logement arrive en tête. En effet, le logement est très majoritairement abordé lors de motifs de visite tels que « difficultés financières », « aide alimentaire », « démarches administratives ».
- ✓ De nombreuses sollicitations (aide administratif) émanent d'un public senior.
- ✓ L'accompagnement pour des démarches administratives.
- ✓ Enfin, la question de la domiciliation et de son suivi.

D'autres motifs (ex : « l'aide alimentaire », « difficultés financières », « le portage des repas ») viennent compléter la liste des motifs de visite.

- **Agir pour le relogement d'urgence**

5 logements d'urgence sur la commune. Ce sont des solutions pour répondre, avec les associations locales et les bailleurs, aux situations d'urgence en cas de violences intrafamiliales ou de sinistres sur un logement (ex : incendie). Ces logements ne se substituent pas au 115.

Les modalités d'accompagnement des personnes relogées font l'objet d'un accompagnement partagé (élues, agents, travailleurs sociaux du département et de la CAF). L'objectif est d'éviter que les personnes relogées s'installent durablement dans le logement. Les travailleurs sociaux recherchent à mettre en place une régularité dans les échanges afin de créer un climat de confiance et d'envisager sereinement, avec la personne, les différents axes d'intervention.

- **Déployer des actions et développer des partenariats pour lutter contre la fracture numérique**

Le niveau de formation, le rapport à la langue française, la connexion au monde du travail ainsi que l'âge sont autant de facteurs aggravants ou facilitateurs pour accéder au numérique.

Dans le contexte budgétaire actuel, il est important de signaler que le Conseil départemental ne pourra pas reconduire le contrat du conseiller numérique départemental. Cette décision,

indépendante de notre volonté, entraîne la fin des séances hebdomadaires numériques qui étaient proposées jusqu'à présent.

Pour autant, notre objectif demeure inchangé : **ne pas interrompre l'offre de service** et garantir que les habitants continuent de bénéficier d'un accompagnement de qualité dans leurs démarches numériques.

Plusieurs éléments nous permettent d'envisager cette transition de manière constructive :

- **L'ouverture prochaine d'une Maison France Services au sein de la mairie** offrira un nouveau point d'appui essentiel pour l'accompagnement aux démarches administratives en ligne.
- **Le CCAS poursuivra et renforcera son action** auprès des personnes les plus fragiles, notamment celles en difficulté avec les outils numériques. Nous veillerons à adapter nos modalités d'accueil et d'accompagnement pour répondre au mieux aux besoins identifiés.

Ainsi, même si le dispositif départemental prend fin, nous travaillons à assurer une continuité de service et à maintenir un accompagnement de proximité, indispensable pour lutter contre la fracture numérique.

- **Renforcer les actions pour les seniors**

Le CCAS reste un maillon indispensable entre le senior isolé et en perte d'autonomie et les partenaires extérieurs. Il s'inscrit pleinement dans la veille médico-sociale, la prévention et la lutte contre l'isolement.

La collectivité doit considérer le vieillissement à venir afin d'anticiper différents services, modes d'accompagnement et de prise en charge, adaptés aux multiples profils caractérisant ces aînés (seniors dynamiques et actifs, personnes âgées isolées, en perte d'autonomie, proches aidants).

Le vieillissement de la population pose la question de la vétusté potentielle des logements occupés depuis longtemps par les personnes âgées et donc de leur nécessaire aménagement à mesure que les limitations fonctionnelles des aînés augmentent : dispositifs d'adaptation du logement (installation de barres d'appui, d'une salle de bain ou de toilettes adaptées, etc.), travaux d'accessibilité sur les parties communes des immeubles. Pour cela, le CCAS pourra développer son partenariat avec la COBAN, le SLIME (Service local d'intervention pour la maîtrise de l'énergie) et le CRÉAQ (Centre régional d'éco-énergétique d'Aquitaine) afin de pouvoir mettre en place des actions soutenantes. Sera également initié un travail avec les bailleurs pour avoir une connaissance plus précise de l'état des logements locatifs sociaux sur la commune.

Le CCAS permet aux seniors de plus de 60 ans et aux adultes handicapés de bénéficier de l'information et de l'aide nécessaire en cas de déclenchement d'un plan d'alerte et d'urgence (Registre du Plan Canicule/Grand Froid).

Enfin le travail engagé depuis quelques années maintenant avec l'association qui déploie sur la commune le dispositif « Ma Commune Ma Santé » (mutuelle complémentaire à moindre coût) est à approfondir. A cela s'ajoute la nécessaire appropriation par les agents du CCAS de l'offre proposée par le Conseil départemental de la Gironde en matière de mutuelle.

Enfin, seront reconduites l'organisation d'un repas des seniors (+ de 65 ans ou retraités) et la distribution d'un colis de Noël pour les personnes âgées de plus de 80 ans.

- **Renforcement des actions de lutte contre l'isolement**

La lutte contre l'isolement demeure une priorité forte pour le CCAS, qui a formalisé cet engagement en adhérant à l'association **MONALISA**. En 2026, l'objectif est de constituer une **équipe citoyenne** afin de développer des actions de proximité et de renforcer la présence auprès des personnes isolées.

Cette dynamique se traduira également par la participation à des initiatives collectives, notamment la **Semaine départementale de lutte contre l'isolement des aînés et des aidants**, organisée par le Département de la Gironde, dont la troisième édition se tiendra du **1er au 6 juin 2026**. Ces actions visent à structurer un réseau local d'entraide, à mobiliser les habitants et à proposer des temps de rencontre favorisant le lien social.

- **Organisation d'un forum seniors**

L'organisation d'un forum seniors en 2025 n'a pas pu être menée à bien en raison d'un manque de partenaires mobilisés autour de l'événement. Cette difficulté interroge sur la pertinence de maintenir cette initiative en 2026 (dans le cadre de La Semaine Bleue) et, le cas échéant, sur la forme qu'elle pourrait prendre. Une réflexion devra donc être engagée afin d'évaluer l'intérêt de reconduire ce forum, d'identifier les conditions nécessaires à sa réussite et de déterminer les modalités d'implication des acteurs locaux. La principale difficulté réside dans la capacité à fédérer l'ensemble des partenaires, condition indispensable pour proposer un événement utile, attractif et cohérent pour les seniors du territoire.

- **Développer des actions en réponse à l'accroissement des aides à l'énergie/précarité énergétique liée à l'augmentation du coût de l'énergie.**

Des partenaires existent, il conviendra de les mobiliser. Un temps fort pourra être organisé, avec la participation de la COBAN, du SLIME, du FSL (Fond de Solidarité pour le Logement), du CRÉAQ et de EDF Solidarités.

Cette initiative pourra être complétée par la mise en place d'ateliers collectifs sur le thème de la « précarité énergétique ».

- **L'Épicerie solidaire « La Ruche »**

L'épicerie solidaire, ouverte en septembre 2025, s'est rapidement imposée comme un outil essentiel de soutien aux foyers les plus fragiles. Le nombre de bénéficiaires en témoigne : **27 foyers sont aujourd'hui inscrits**, confirmant l'existence d'un besoin réel sur notre territoire. Après six mois de fonctionnement, le dispositif entre dans une nouvelle phase de développement. En 2026, l'épicerie proposera des actions complémentaires destinées à renforcer le lien social et à favoriser l'autonomie des usagers, notamment à travers la mise en place d'**ateliers cuisine** et d'un **café solidaire**. Ces initiatives visent à faire de l'épicerie non seulement un lieu d'aide alimentaire, mais aussi un espace d'échanges, d'apprentissage et de convivialité.

- **Mise en place d'un temps de repas hebdomadaire**

En 2026, le CCAS souhaite renforcer ses actions en faveur de la convivialité et de la lutte contre l'isolement en proposant, à partir de septembre, un **temps de repas partagé le midi**, une fois par semaine. Cette nouvelle initiative, ouverte à toutes les personnes désireuses de partager un moment

chaleureux dans la salle de L'Alvéole, vise à créer un espace d'échanges au plus grand nombre.

Pour permettre la mise en œuvre de ce service, les élus ont décidé d'augmenter la quotité de travail de la référente de l'épicerie solidaire, qui passera de **28 à 32 heures hebdomadaires**. La réflexion engagée conduit aujourd'hui à envisager un système de **repas commandés via le CCAS** auprès du prestataire ALIUM, garantissant une organisation simple et fiable. Il est également rappelé qu'une **tarification sociale** sera appliquée afin de rendre ce nouveau dispositif pleinement accessible et inclusif.

Enfin, Mme il est rappelé la volonté de maintenir et de renforcer les partenariats initiés notamment avec le Conseil départemental de la Gironde, avec les deux associations locales Touts Amasse et L'Élan miossais, avec l'ensemble des partenaires/associations qui œuvrent dans le champ des solidarités.

Ouï l'exposé de Madame la Vice-présidente,

Le conseil d'administration, après délibération et à l'unanimité, prend acte de la tenue d'un débat après présentation du rapport d'orientation budgétaire du CCAS pour l'année 2026.

Ainsi fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

**La Vice-présidente du CCAS,
Monique MARENZONI.**

